

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA MARSANGE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi quatorze novembre, à dix huit heures, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange, dûment convoqué le **deux novembre deux mille seize**, s'est réuni à la mairie de Favières, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur **Christian MORESTIN, Président**.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué titulaire, commune de Favières
M. Christian MORESTIN, délégué titulaire, commune de Favières
M. Gérard CHOULET, délégué titulaire, commune de Gretz-Armainvilliers
M. Gérard BAILLY, délégué titulaire, commune de Liverdy-en-Brie
M. Michel LAGA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie
M. Gérard CHAMPIN, délégué suppléant, commune d'Ozouer-le-Voulgis
M. Claude SEVESTE, délégué titulaire, commune de Tournan-en-Brie
M. Jean-Pierre MARCY, délégué suppléant, commune de Tournan-en-Brie
M. Guy BRANET, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte
M. Jacques RADE, délégué titulaire, commune de Villeneuve-le-Comte
M. Philippe IMBERT, délégué titulaire, commune de Villeneuve-St-Denis
M. Jean-Pierre GILLET, délégué titulaire, commune de Villeneuve-St-Denis

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Bernard CARMONA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie,
(Pouvoir à M. Michel LAGA, délégué titulaire, commune de Neufmoutiers-en-Brie)

ABSENTS EXCUSÉS :

M. David VICENTE, délégué titulaire, commune de Châtres.
M. René CHAMBAULT, délégué titulaire, S.A.N. du Val d'Europe
M. Nasreddine TALEB, délégué titulaire, S.A.N. du Val d'Europe
Mme Marie-José BRAMS, déléguée titulaire, commune de Courquetaine
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, commune de Courquetaine
Mme Chantal MIR, déléguée suppléant, commune de Neufmoutiers-en-Brie

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Christelle TEIXEIRA, Syndicat de la Marsange
Mme Stéphanie CAVALIER, Syndicat de la Marsange

Le Président ouvre la séance à 18h05.

Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme M.BAILLY, Secrétaire de séance.

Il est constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente du 31 mars 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour

« DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE »

Dans la perspective de l'examen du projet de budget 2017 qui sera soumis à l'assemblée lors de sa prochaine séance, il a été remis à chaque délégué

* une note de présentation sur les diverses orientations budgétaires.

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

« AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 (ANNULE ET REMPLACE) »

1) AFFECTATION DES RESULTATS 2015 (annule et remplace)

Il est nécessaire d'apporter des modifications à l'affectation des résultats 2015, comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -11 145,28€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 209 876,10€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 1 396,94€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 28 462,21€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 12 542,22 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE COMITE SYNDICAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 542,22 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 157 726,39€

2) DÉCISION MODIFICATIVE N ° 1

Section de fonctionnement - RECETTES

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté

+ 23 687,49 €

Section de fonctionnement - DÉPENSES

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

6815 – Dotations aux amortissements

- 1.015,16 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

6811 – Dotations aux amortissements des immo. corporelles

+ 1.015,16 €

Chapitre 011 – Charges à caractère générale

615231 – Voiries

+ 23 687,49 €

<i>Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement</i>	+ 5.000,00 €
Section de investissement - DÉPENSES	
<i>Chapitre 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement</i>	- 11.145,27 €
<i>Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre les sections</i>	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	- 11 145,27 €
<i>Chapitre 021 – Immobilisations corporelles</i>	+ 5.000,00 €
<i>Chapitre 020 – Immobilisations corporelles</i>	+ 5.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents, **APPROUVE** l’affectation des résultats 2015.

RAPPORT D’ACTIVITÉS 2015

Chaque délégué du Syndicat a reçu le rapport d’activités 2015 par mail. Mme Cavalier précise que si besoin, elle a imprimé quelques exemplaires.

QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur le Président informe les membres du Syndicat qu’aujourd’hui, l’entretien et la restauration des cours d’eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s’en saisir, mais aucune de ces collectivités n’en est spécifiquement responsable.

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). En effet, la loi attribue aux communes à compter du **1er janvier 2018**, une nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP : communautés de communes, communautés d’agglomération, communauté urbaines et métropoles.

Pour autant, les communes et leurs EPCI FP peuvent se regrouper afin d’exercer cette compétence à l’échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l’eau et des risques d’inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence à :

- des établissements publics d’aménagement et de gestion des eaux (**EPAGE**) : structure nouvellement créée par la loi

Monsieur le Président précise que le Président du SyAGE souhaiterait mettre en place un EPAGE, un regroupement de la compétence au niveau du bassin versant de l’Yerres et que d’autres désireraient un EPAGE juste au niveau de la Seine-et-Marne. Les communautés de Communes désigneront qui parmi leurs membres siègera à l’EPAGE, cette structure permettrait de garder les personnes compétentes qui pourront continuer le travail dans l’ensemble des syndicats.

2- Monsieur le Président informe des travaux qui vont être réalisés sur la passerelle du Glacis sur la commune de Tournan-en-Brie et précise que la moitié sera à la charge de la commune et l’autre à la charge du Syndicat.

3- Le comité syndical fixe la date de la prochaine réunion pour le vote du budget le lundi 12 décembre 2016 à 18h00 en mairie de Favières.

Monsieur le Président lève la séance qui prend fin à 18h45

C. Boastin - Président

